

DEC123143INSB

Décision portant nomination de M. LIBRI Domenico aux fonctions de chargé de mission

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;]

Vu la décision n°DEC100001DAJ portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités.

DECIDE :

Article 1^{er}

M. LIBRI Domenico, Directeur de Recherche CNRS est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut des sciences biologiques, du 1^{er} août 2012 au 31 décembre 2013. Sa mission a pour objet le suivi des dossiers de la section 22.

Pour l'exercice de cette mission, M. LIBRI Domenico demeure affecté à l'UPR 3404 « Centre de Génétique Moléculaire » située à Gif-sur-Yvette.

Du 1^{er} août 2012 au 31 décembre 2013 M. LIBRI Domenico percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation IDF Sud (DR4)

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

Le président
Alain Fuchs